



Les représentants du CVS

EHPAD Le Rayon de Soleil



QU'EST-CE QUE

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)?

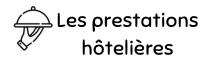
Le CVS donne la parole aux personnes accompagnées et à leurs proches, en leur donnant l'opportunité d'exprimer clairement leurs attentes. C'est un moment d'échange durant lequel on se réunit pour parler de la vie et du fonctionnement de l'EHPAD. Cette instance participative permet aux personnes accompagnées d'être actrices du fonctionnement de la structure. Le CVS est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement de l'établissement et du conseil de la vie sociale. le projet d'établissement et la démarche qualité.

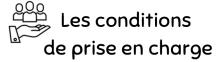
QUELS SONT

LES SUJETS ABORDÉS ?



L'organisation interne et la vie quotidienne







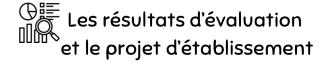


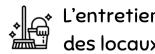
 $\diamondsuit_{\mathfrak{p}}$ Les services thérapeutiques



🎇 Les projets de travaux et équipements







QUI PEUT

Y PARTICIPER ?

L'objectif est de représenter l'ensemble des personnes travaillants, vivants et participants à la vie de l'établissement.

- Les représentants des personnes accompagnées élus
- Les représentants des familles ou des proches aidants élus
- Le médecin coordinateur de l'établissement
- Les représentants des professionnels
- Un représentant de la Direction de l'établissement
- Un président du conseil
- Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante
- Des invités en fonction de l'ordre du jour
- Etc.

Le Conseil se réunit au minimum 3 fois par an sur convocation. Le compte-rendu est diffusé à tous les membres. Il est également consultable par voie d'affichage.

QUEL EST LE RÔLE

DES REPRÉSENTANTS DES FAMILLES ET DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ?

- Donner son avis et faire des propositions sur les questions concernant le fonctionnement de l'établissement mais également sur les droits et libertés des personnes accompagnées
- Être le relais des familles et des personnes accompagnées
- Porter le point de vue collectif des familles et des résidents
- Suivre les évolutions dans la vie de l'établissement
- Favoriser le dialogue entre les personnes accompagnées, les familles, l'encadrement et la direction (gouvernance)



DE 2024 À 2027

VOS REPRÉSENTANTS SONT

Représentants des personnes accompagnées élus













Représentants des familles élus

TITULAIRES



SUPPLÉANTS



Ils sont à votre écoute.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux en cas de questionnement!